



**Organisation  
mondiale de la Santé**

**BUREAU RÉGIONAL DE LA Méditerranée orientale**

**Comité régional de la Méditerranée orientale**

**Soixante-dixième session**

**Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire**

**EM/RC70/7**

**Septembre 2023**

**Version destinée aux Comités régionaux**

Original : Anglais

**Approche proposée en vue de l'élaboration  
d'un projet de plan complet pour le cycle  
d'investissement de l'OMS**



## Approche proposée en vue de l'élaboration d'un projet de plan complet pour le cycle d'investissement de l'OMS

### CONTEXTE

1. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis en évidence les faiblesses des systèmes de santé et a encore entravé les progrès vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable liés à l'accès à des soins de santé de qualité. Elle a également souligné le rôle essentiel de l'OMS dans la détection des flambées, l'intervention directe là où c'est nécessaire et la coordination d'une riposte dans tous les États Membres.
2. Pour que l'OMS puisse s'acquitter pleinement et efficacement du mandat prévu par sa Constitution, elle doit être financée durablement. Les participants au premier Forum des partenaires de l'OMS, qui s'est tenu à Stockholm en 2019, ont reconnu que les contributions à objet strictement désigné ne contribuaient pas à la transformation de l'OMS et ont exhorté tous les partenaires à s'engager à apporter à l'Organisation un financement plus souple et plus prévisible. À la suite de cet appel, le Groupe de travail sur le financement durable, créé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session en janvier 2021,<sup>1</sup> a mené un processus auquel ont participé tous les États Membres et qui a abouti à la formulation de recommandations claires en vue de rendre le financement de l'OMS plus durable.
3. L'augmentation prévue des contributions fixées, afin que leur part représente 50 % du budget de base 2022-2023 d'ici à l'exercice biennal 2030-2031, est un pas en avant historique. Une première augmentation ciblée de 20 % des contributions fixées pour l'exercice 2024-2025 a été approuvée par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en 2023.<sup>2</sup>
4. En outre, dans la décision WHA76(19) (2023), l'Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général, en concertation avec les États Membres, de procéder à la planification d'un cycle d'investissement de l'OMS pour le dernier trimestre de 2024, afin de faciliter le financement du quatorzième programme général de travail, 2025-2028. Le Secrétariat est prié de communiquer régulièrement les dernières informations aux États Membres, de recevoir leurs conseils et de présenter un rapport qui contienne un projet de plan complet indiquant les modalités ainsi que les coûts et gains d'efficacité prévus pour

---

<sup>1</sup> Voir la décision EB148(12) (2021).

<sup>2</sup> Voir la résolution WHA76.1 (2023).

entreprendre cet exercice, afin que le Conseil exécutif examine et approuve les étapes concrètes ultérieures à sa cent cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-neuvième réunion. Le cycle d'investissement de l'OMS représente une nouvelle réforme de fond visant à rendre le financement de l'Organisation plus durable.

## **DÉFINITION DU FINANCEMENT DURABLE**

5. Dans ce but, un modèle de financement efficace, tel qu'examiné par le Groupe de travail sur le financement durable et donc dit de « financement durable », a été défini comme suit :

- durable – financement à moyen ou à long terme, c'est-à-dire couvrant au moins la période d'un programme général de travail, et moindre dépendance à l'égard d'un petit nombre de contributeurs ;
- prévisible – financement solide dont l'OMS pourrait disposer avant le début d'un exercice biennal et qu'elle pourrait utiliser de la même manière que les contributions fixées ; et
- souple – financement permettant de procéder à un alignement complet sur les priorités du programme général de travail approuvé et des budgets programmes ultérieurs et, dans la mesure du possible, de ne pas limiter l'utilisation des fonds à un type spécifique d'activité, à un lieu géographique précis ou à certains résultats et produits du budget programme.

## **APPROCHE PROPOSÉE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE PLAN COMPLET POUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT DE L'OMS**

6. Conformément à la décision WHA76(19) (2023), le Secrétariat prépare un projet de plan complet pour le cycle d'investissement de l'OMS, pour examen par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session en janvier 2024. À ce titre, plusieurs consultations sont prévues avec les États Membres au niveau mondial et régional, y compris dans le cadre des comités régionaux.

7. Le cycle d'investissement de l'OMS sera pleinement conforme aux principes établis par le Groupe de travail sur le financement durable.<sup>1</sup> Il sera facultatif et axé sur l'amélioration de la pérennité, de la prévisibilité et de la souplesse du financement volontaire afin de permettre à l'OMS de disposer de structures et de capacités solides, dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions essentielles telles que définies dans sa Constitution.

8. Des travaux sont en cours pour préparer un projet de plan complet qui définit :

- des propositions de modalités pour le cycle d'investissement de l'OMS, y compris concernant la coorganisation et les réunions ;
- une enveloppe financière cible pour le cycle d'investissement de l'OMS en fonction du segment de base de l'enveloppe financière prévue pour exécuter le projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028, qui doit être élaboré en parallèle ;

---

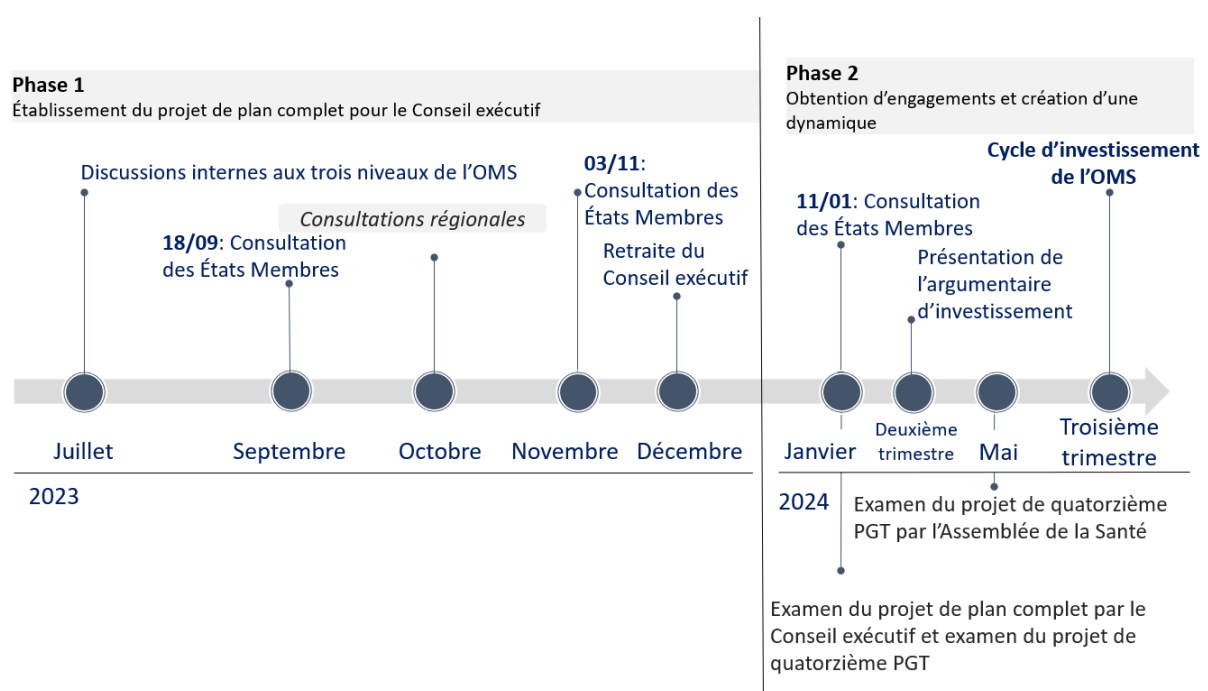
<sup>1</sup> Voir la décision WHA75(8) (2022).

- une analyse des coûts et des gains d'efficacité prévus, y compris une comparaison avec d'autres organisations internationales ; et
- des propositions de critères pour l'évaluation du cycle d'investissement de l'OMS.

9. En outre, un argumentaire d'investissement est en préparation pour étayer l'argumentaire économique et programmatique pour le projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028, et il devrait être présenté au deuxième trimestre de 2024.<sup>1</sup>

10. Le calendrier proposé prévoit deux phases (Figure). La première phase porte sur l'établissement du projet de plan complet pour le cycle d'investissement de l'OMS, que le Conseil exécutif examinera à sa cent cinquante-quatrième session en janvier 2024 – après plusieurs consultations avec les États Membres et consultations régionales, y compris par l'intermédiaire des comités régionaux.

**Figure. Proposition de calendrier pour le cycle d'investissement de l'OMS**



Quatorzième PGT : quatorzième programme général de travail, 2025-2028.

<sup>1</sup> Un argumentaire d'investissement présente les arguments économiques en faveur de l'investissement dans un domaine ou une intervention en particulier.

## **VISION POUR LE SUCCÈS DU CYCLE D'INVESTISSEMENT DE L'OMS**

11. Le cycle d'investissement de l'OMS vise à appuyer le projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028, pour répondre à la demande mondiale croissante d'amélioration de la santé et du bien-être. Grâce à l'augmentation convenue des contributions fixées,<sup>1</sup> le cycle d'investissement de l'OMS permettra à l'Organisation d'atteindre les objectifs du projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028, en s'appuyant sur un modèle de financement durable, prévisible et souple. Le Secrétariat examine actuellement des indicateurs qui aideront à déterminer si le cycle d'investissement de l'OMS est en bonne voie.

## **MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL**

12. Le Comité régional est invité à prendre note du présent rapport et à donner des orientations sur :
- a) les grandes lignes du processus ;
  - b) le calendrier proposé.

= = =

---

<sup>1</sup> Voir la résolution WHA76.1 (2023).